



**RAPPORT D'ORIENTATIONS  
BUDGETAIRES ANNEE 2018**

Il est rappelé que l'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015 a complété les articles L2312-1, L3312-1 et L5211-36 du CGCT qui prévoient que dans les communes de 3 500 habitants et plus et les EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale), l'examen du budget primitif doit être précédé d'un débat au sein de l'assemblée délibérante, sur les orientations budgétaires sur la base d'un rapport (ROB).

Le rapport qui vous est soumis donne lieu à une délibération spécifique prenant acte de la tenue du débat et montrant ainsi que la loi a été respectée.

Dans un premier temps, il est donc nécessaire de passer en revue les deux principales sections du budget.

---

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

# DEPENSES

## ➤ CHAPITRE 012 : CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel constituent le premier poste budgétaire de dépenses. Ce chapitre représente 47,97 % des dépenses réelles du CA 2017 (le ratio moyen national pour la même strate est de 58,3 %).

### □ REALISATIONS 2017 :

#### • Les dépenses :

Sur l'exercice 2017 elles ont progressé de 327 000 € soit +4,98 % (6 565 000 € en 2016 contre 6 892 000 € en 2017).

#### • Les recettes :

Ces atténuations de charges sont constituées :

- du remboursement de l'Etat sur les emplois aidés
- des subventions pour l'ingénierie du service solidarité urbaine et de l'atelier santé
- de la participation de la CAF sur les salaires de la MPE
- du remboursement à 80 % par la CCSA d'un salarié mis à disposition
- de la participation des communes extérieures pour les permis de construire.

L'ensemble de ces recettes s'élève à 995 000 €. Elles sont en augmentation de 42 000 € (+ 4,4 %) par rapport à 2016.

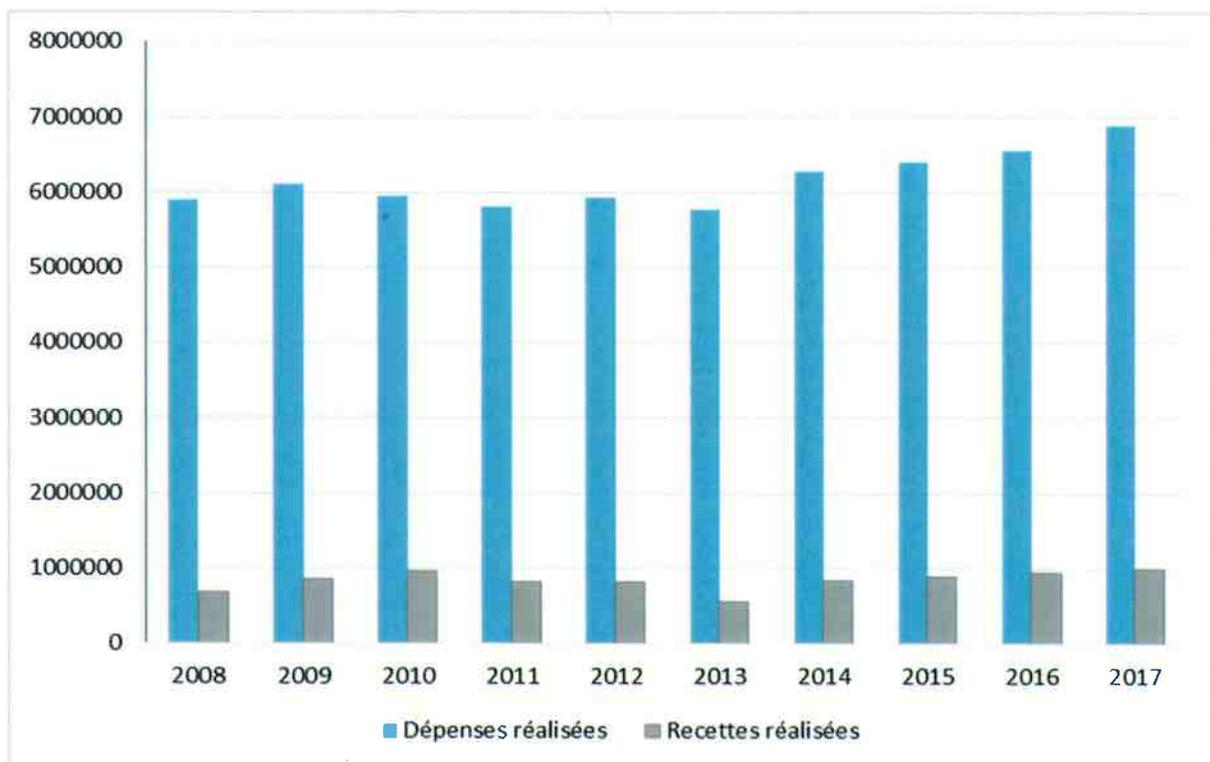
Notre part à charge nette se monte donc à 5 897 000 € en 2017 (+ 285 000 € soit 5 %). Cela représente 468 €/habitant (la moyenne de la strate se situe à 660 € (DGCL 2016)).

• **EVOLUTION DES EFFECTIFS (HORS TEMPS NON COMPLETS) depuis 2008 :**

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
* Titulaires	130	130	125	126	121	120	119	118	117	121
* Contractuels	6	6	5	4	6	7	7	7	7	12
* Apprentis	0	0	2	2	2	2	4	6	7	6
* Contrats d'avenir	0	0	0	0	0	0	14	13	17	8
* Emplois aidés CUI	54	79	77	64	58	67	65	74	86	70
<b>Total</b>	<b>190</b>	<b>215</b>	<b>209</b>	<b>196</b>	<b>187</b>	<b>196</b>	<b>209</b>	<b>218</b>	<b>234</b>	<b>217</b>

Les tableaux ci-dessous retracent l'évolution du crédit du personnel depuis 2008 (en net)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
* Dépenses réalisées	5 898 000	6 119 000	5 961 000	5 818 000	5 933 000	5 786 000	6 284 000	6 412 000	6 565 000	6 892 000
* Recettes réalisées	684 000	859 000	957 000	821 000	828 000	560 000	844 000	896 000	953 000	995 000
* Base nette réalisée	5 214 000	5 260 000	5 004 000	4 997 000	5 105 000	5 226 000	5 440 000	5 516 000	5 612 000	5 897 000
N / N-1	+ 39 000	+ 46 000	- 256 000	- 7 000	+ 108 000	+ 121 000	+ 214 000	+ 76 000	+ 96 000	+ 285 000
N / N-1 en %	+ 0,75	+ 0,88	- 4,87	- 0,13	+ 2,16	+ 2,37	+ 4,09	+ 1,40	+ 1,74	+ 5



## ■ ORIENTATIONS 2018 :

Le budget 2018 est construit en terme de ressources humaines dans un cadre budgétaire rigoureux et contraint du fait de la suppression de nombreux contrats aidés.

Nous prévoyons une enveloppe de 6 586 000 € au BP 2018 contre un BP 2017 de 6 939 900 € (soit - 5,10 % - 353 900 €).

---

Cette inscription tient compte des éléments suivants :

### • Mesures nationales :

- l'augmentation du SMIC au 01.01.2018
- la hausse de 1,7 point de CSG (de 5,1 % à 6,8 %)
- la suppression de la CES (Contribution Exceptionnelle de Solidarité) de 1 %
- la création d'une indemnité compensatrice (décret 2017-1889 du 30.12.2017) sous forme de baisse de 1,62 point de la cotisation patronale maladie qui passe de 11,5 % à 9,88 %
- le gel du point d'indice sur l'année 2018
- la GIPA (Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat)
- le rétablissement de la journée de carence lors de congés maladie
- le transfert de l'enregistrement des PACS en année pleine

- **Les facteurs propres à la collectivité :**

- les augmentations liées aux avancements de grades et d'échelons des agents (GVT : Glissement Vieillesse Technicité)
- la mise en place du RIFSEEP (délibération du 11.01.2018)
- la pérennisation de la reprise en gestion directe du camping et de la base de loisirs
- la reprise en gestion directe du "L@bo"
- la stagiatisation de contrats aidés : 4,5 postes
- les dépenses relatives aux contrats aidés sur la base d'un effectif de 71 CUI dont 24 reconductions en PEC (Parcours Emploi Compétences) et 7 emplois d'avenir
- le recrutement d'un directeur de projet PNRU
- la réintégration d'un agent en disponibilité.

Les recettes prévisionnelles sont inscrites à hauteur de 377 000 € suite à la diminution du nombre d'emplois aidés. Cela entrainera de facto une chute de la masse budgétaire de la section de fonctionnement.

- **FOCUS :**

- **Les avantages en nature :**

- ils se limitent à deux logements de fonction (stade et cimetière de Trieux)
- aucun véhicule de fonction
- pas d'avantage sous forme de tickets restaurant

- **La durée effective du travail (décret 2000-815 du 25.08.2000) :**

- La durée annuelle légale du travail est fixée à 1 607 heures (y compris la journée de solidarité) auxquelles peuvent s'ajouter des heures supplémentaires
- Le rythme du travail est de 35 heures hebdomadaires avec des plages horaires fixes et variables.

## ➤ CHAPITRE 011 : CHARGES A CARACTERE GENERAL

Les charges générales constituent le second poste budgétaire des dépenses de fonctionnement. Elles représentaient 29 % des dépenses réelles réalisées en 2017.

Elles passent de 3 854 000 € en 2016 à 4 117 000 € en 2017 (+ 263 000 € + 6,82 %).

Outre les postes principaux classiques :

- énergies : eau, gaz, électricité, carburants...
- petit équipement, fournitures de voirie, d'entretien
- assurances
- entretien du matériel, des bâtiments et des réseaux
- honoraires
- fêtes et cérémonies (dont saison culturelle)
- frais d'affranchissement et de télécommunication
- taxes foncières (ex DIA...)

Nous enregistrons au titre de 2017 :

- le fonctionnement de la médiathèque en année pleine
- la reprise en gestion directe du camping et de la base de loisirs
- l'étoffement du service TRI dont le fonctionnement du L@bo

Pour information : les prix à la consommation ont augmenté de 1 % en 2017.

### ■ ORIENTATIONS BP 2018 :

Dans le cadre de la maîtrise de ces dépenses et ce afin de préserver notre capacité d'autofinancement, la consigne donnée aux services est la suivante :

- Baisse de 10 % des crédits prévus au BP 2018 par rapport aux crédits ouverts au BP 2017, sauf dépenses incompressibles (énergies, assurances...).

## ➤ CHAPITRE 65 : CHARGES DE GESTION COURANTES

### LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ETABLISSEMENTS PUBLICS :

Une municipalité spécifique a été consacrée aux subventions des diverses associations conventionnées (> 23 000 €) ou non conventionnées.

Les propositions s'élèvent à environ 2 110 000 € dont :

- CCAS : 505 000,00 € contre 530 000,00 € en 2017
- Caisse des Ecoles Publiques : 350 000,00 € contre 395 000 € en 2017

Figurent également à ce chapitre les subventions versées dans le cadre du contrat de ville. L'enveloppe est de l'ordre de 166 000 €.

### LES CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT :

- SIAFW (Syndicat Intercommunal d'Assainissement Fourmies Wignehies)
- PNRA (Parc Naturel Régional Avesnois)
- INORD (Agence d'Ingénierie Départementale du Nord).

L'enveloppe prévisionnelle globale est de l'ordre de 105 000 €.

- A noter que la cotisation au SMAECEA est transférée à la CCSA en 2018 dans le cadre de la compétence GEMAPI.

### LES INDEMNITES ET FORMATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS :

242 000 € : identique à 2017.

### LE CONTRAT D'ASSOCIATION AUX ECOLES PRIVEES : 76 000 €

Cette prévision est faite sur la base du forfait revalorisé à 400 € pour les élémentaires et les maternelles.

## ➤ CHAPITRE 66 : CHARGES FINANCIERES

### □ LA DETTE :

L'annuité de la dette se maintient : elle passe de 1 263 000 € en 2017 à 1 257 000 € en 2018 soit - 6 000 € (-0,48 %).

Ayant réalisé fin 2016 un emprunt de 3 500 000 €, notre trésorerie nous a permis de ne pas recourir à l'emprunt en 2017.

La prévision en section de fonctionnement pour les intérêts de la dette sera inscrite à hauteur de 437 000 €.

- **Notre encours de dette** : le CRD (Capital Restant Dû) est de 14 732 000 € au 31.12.2017.

Cela représente 1 169 € par habitant. La moyenne nationale de la strate démographique est pour information de 918 € (DGCL 2016).

Cependant il faut également apprécier :

- **Le coefficient d'endettement de la commune** : annuité de la dette/RRF (Recettes Réelles de Fonctionnement).

Il indique la capacité de la Ville à assurer le remboursement de la dette. Il est de 7,75.

La moyenne nationale est à 9,90, l'indicateur d'alerte se situant à 20.

- **Le taux d'endettement** : (CRD/RRF) :

La moyenne nationale est de 82,20 % nous sommes à 90,83 %.

Le seuil d'alerte est à 120 %.

- **La capacité de désendettement (CRD/épargne brute)** :

Cet indicateur de bonne gestion est exprimé en années et ne doit pas dépasser 12 ans. Pour 2017, il se situe à 8 ans (la moyenne de la strate étant de 7,3 ans).

□ LA LIGNE DE TRESORERIE :

La ligne de crédit de 750 000 € auprès du Crédit Agricole a été renouvelée aux conditions suivantes :

- commission de 0,15 %.
- taux de 0,53 % + euribor 3 mois (ce dernier étant actuellement négatif)

---

A titre indicatif : nous n'avons pas utilisé la ligne de trésorerie en 2017. Le coût est donc uniquement celui de la commission : 1 125 euros.

## POINT ANNUEL SUR L'EMPRUNT STRUCTURE DEXIA

Comme préconisé par la Préfecture, il convient d'informer les élus sur notre emprunt "structuré" qui fait l'objet d'une annexe spécifique.

DATE DE RÉALISATION DE L'EMPRUNT	14/02/2007
MONTANT A L'ORIGINE	3 178 899 €
DURÉE	29 ans
CLASSIFICATION "GISSLER"	1 E
CARACTÉRISTIQUES	<p><b>* 1<sup>ère</sup> phase : du 01/05/2007 au 31/01/2009</b></p> <p>- taux fixe de <b>3,84 %</b></p> <p><b>* 2<sup>ème</sup> phase : du 01/02/2009 au 31/01/2027</b></p> <p>- taux de <b>3,84 %</b> si l'Euribor 3 mois est inférieur à 5,75 %</p> <p><u>OU</u> si l'Euribor 3 mois est supérieur à 5,75 %</p> <p>- taux de 3,84 % + 5 fois (différence entre 5,75 % et Euribor du moment)</p> <p><u>remboursement anticipé possible mais avec indemnité</u></p> <p><b>* 3<sup>ème</sup> phase : du 01/02/2027 au 31/01/2036</b></p> <p>Euribor 3 mois + marge de 0,05 %</p> <p><u>remboursement anticipé possible sans pénalité</u></p>
SITUATION ACTUELLE	<p>* CRD (capital restant dû au 01/01/2018) : <b>2 482 957 €</b></p> <p>soit <b>16,85 %</b> du CRD total</p> <p>* annuité 2018 : <b>181 101 €</b></p> <p><b>depuis 2007, l'annuité remboursée est à un taux de <u>3,84 %</u></b></p> <p>* la valeur de l'Euribor 3 mois est au 23/02/2018 de - <b><u>0,328 %</u></b></p> <p>Elle n'a dépassé le seuil des 5 % que 4 mois fin 2000 sans atteindre 5,75%</p>
GÉNÉRALITÉS	<p><b>Nous avons un suivi très régulier de cet emprunt sachant que l'on peut en sortir mais à l'heure actuelle le taux de 3,84 reste intéressant au regard d'une consolidation en taux fixe qui engendrerait une pénalité très importante.</b></p>

Le tableau ci-dessous retrace l'extinction de la dette.

**Etat de l'endettement par exercice**  
**MAIRIE DE FOURMIES - M14**

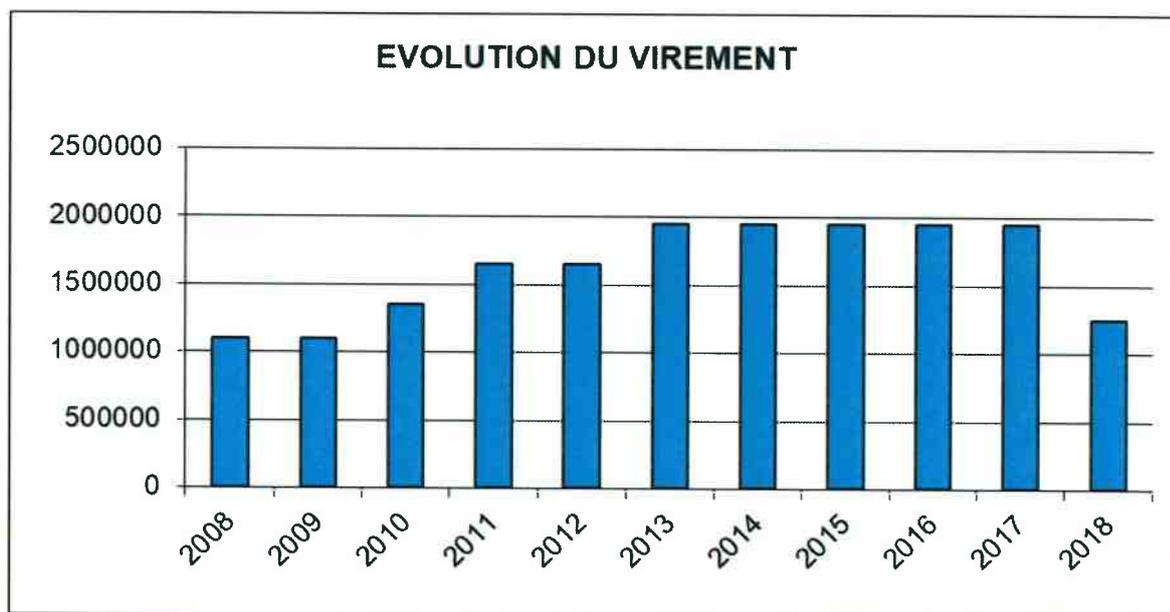
Année	Annuité				Capital
	Total	Capital	Intérêts	Frais	Restant au 31/12
2012	1 231 003,37	783 779,86	447 223,51	0,00	12 098 522,95
2013	1 215 490,16	740 205,14	475 285,02	0,00	11 358 317,81
2014	1 244 406,43	793 604,98	450 801,45	0,00	10 564 712,83
2015	1 212 215,14	780 187,87	432 027,27	0,00	10 784 525,00
2016	1 153 251,76	739 839,08	413 412,68	0,00	15 543 165,09
2017	1 262 550,65	810 777,40	451 773,25	0,00	14 732 387,69
2018	1 257 218,47	831 223,36	425 995,11	0,00	13 901 164,33
2019	1 265 448,64	852 466,75	412 981,89	0,00	13 048 697,58
2020	1 264 696,57	874 958,91	389 737,66	0,00	12 173 738,67
2021	1 260 248,49	898 601,39	361 647,10	0,00	11 275 137,28
2022	1 256 382,95	923 191,67	333 191,28	0,00	10 351 945,61
2023	1 236 414,13	932 664,90	303 749,23	0,00	9 419 280,71
2024	1 233 136,84	958 758,57	274 378,27	0,00	8 460 522,14
2025	1 229 013,30	985 974,35	243 038,95	0,00	7 474 547,79
2026	1 154 118,27	940 215,65	213 902,62	0,00	6 534 332,14
2027	1 000 106,17	818 367,64	181 738,53	0,00	5 715 964,50
2028	871 483,05	714 529,25	156 953,80	0,00	5 001 435,25
2029	819 819,97	683 484,99	136 334,98	0,00	4 317 950,26
2030	676 956,64	558 440,67	118 515,97	0,00	3 759 509,59
2031	608 301,82	505 410,46	102 891,36	0,00	3 254 099,13
2032	574 905,28	487 601,91	87 303,37	0,00	2 766 497,22
2033	576 889,06	506 020,75	70 868,31	0,00	2 260 476,47
2034	579 168,73	525 256,34	53 912,39	0,00	1 735 220,13
2035	516 513,33	480 295,65	36 217,68	0,00	1 254 924,48
2036	362 176,26	339 899,12	22 277,14	0,00	915 025,36
2037	253 301,92	239 465,15	13 836,77	0,00	675 560,21
2038	195 526,11	186 904,23	8 621,88	0,00	488 655,98
2039	166 610,20	160 513,25	6 096,95	0,00	328 142,73
2040	166 610,20	162 808,58	3 801,62	0,00	165 334,15
2041	166 610,20	165 334,15	1 276,05	0,00	0,00

## ➤ VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT : CHAPITRE 023

Nous inscrivons cette année un virement à hauteur de 1 250 000 €.

La règle fondamentale de l'instruction M14 est que la dette en capital doit être couverte par ce prélèvement.

Il restera 360 000 € disponibles pour autofinancer la section d'investissement.



➤ **EVOLUTION DES DEPENSES RELLES DE FONCTIONNEMENT :**

L'objectif national d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités territoriales correspond à un taux de croissance annuel de 1,2 %.

Pour une base de 100 en 2017, cette évolution s'établit selon l'indice suivant :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
DRF	100	101,2	102,4	103,6	104,9	106,2

■ **OBJECTIF 2018 :**

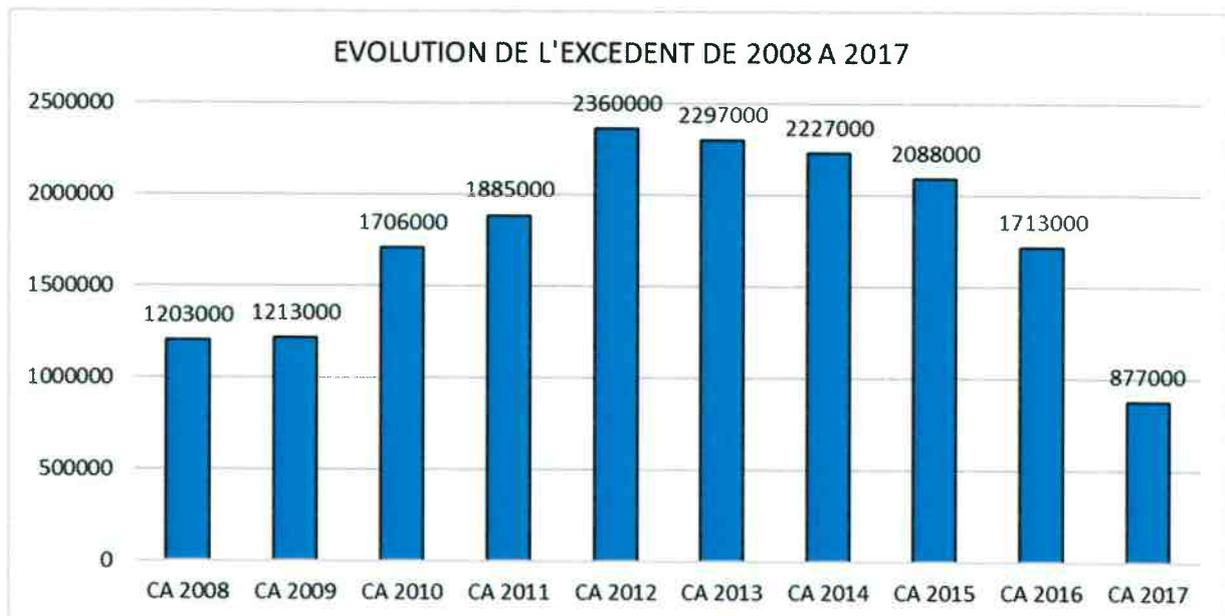
DRF	CA	Valeur	Indice
2016	13 681 000		
2017	14 368 000	+ 687 000	105,2
2018	14 540 000	+ 172 000	101,2

# RECETTES

## ➤ L'EXCEDENT : CHAPITRE 002

Nous inscrivons par anticipation la totalité de l'excédent dégagé à la fin de la gestion 2017 soit 876 797,44 €.

Le graphique ci-dessous retrace l'évolution de ce chapitre depuis 2008.



## ➤ CHAPITRE 73 : IMPOTS ET TAXES

### □ LES CONTRIBUTIONS DIRECTES :

Le produit des ressources fiscales s'est élevé en 2017 à 4 399 260 € décomposé comme suit :

- TH :	1 939 531 €
- TFB :	2 371 113 €
- TFNB :	70 618 €
- Rôles supplémentaires :	17 998 €

Comme nous nous y étions engagés nous avons **baissé** les taux fiscaux au BP 2015 et les avons maintenus au BP 2016 et au BP 2017.

	BP 2014	BP 2015	BP 2016	BP 2017
* Taxe d'habitation	26,72	25,86	25,86	25,86
* Taxe foncière/bâti	26,85	25,98	25,98	25,98
* Taxe foncière/non bâti	79,53	76,96	76,96	76,96

### ■ ORIENTATION 2018 :

Nous **gelons** à nouveaux les taux ménages.

\*\*\*\*\*

L'article 30 de la Loi de Finances indexe à compter de 2018 le coefficient de revalorisations des valeurs locatives sur l'inflation N-1.

La réforme 2018 de la taxe d'habitation a pour but de supprimer cet impôt pour 80 % des contribuables.

Cette disposition serait étalée par tiers d'ici 2020.

Une simulation fournie par le Trésor estime la perte pour Fourmies à 1 261 095 € en 2020.

A priori le dégrèvement sera pris en charge en totalité par l'Etat sur la base des taux 2017.

La notification des bases prévisionnelles 2018 a été téléchargée le 21 mars sur le site de la DGFIP.

Le produit fiscal attendu se monte à **4 441 381 €** selon détail ci-dessous.

	Base	Taux	Produit
* TH	7 601 000	25,86	1 965 619
* TFB	9 254 000	25,98	2 404 189
* TFNB	93 000	76,96	71 573

**LES ALLOCATIONS COMPENSATRICES versées par l'Etat :**

Elles figurent dans l'état 1259. Pour mémoire les réalisés 2015, 2016 et 2017 :

Détail des allocations compensatrices	CA 2015	CA 2016	CA 2017	BP 2018
* Taxe d'habitation	400 526	327 646	436 743	439 880
* Taxe foncière	27 892	62 830	47 651	49 709
* DUCSTP	73 803	62 842	19 480	0
<b>Total</b>	<b>502 221</b>	<b>453 318</b>	<b>503 802</b>	<b>486 589</b>

A noter que la Loi de Finance prévoit la suppression totale de la DUCSTP (Dotation Unique de Compensation Spécifique à la Taxe Professionnelle) à compter de 2018.

**L'ATTRIBUTION COMPENSATRICE versée par la CCSA (Communauté de Communes Sud Avesnois) :**

La CCSA nous a notifié le 12 février le montant prévisionnel de l'attribution de compensation : 2 234 926,80 €.

Détail du calcul : attribution 2017 : 2 313 039 € et réduction de 78 112,20 € (montant de la cotisation SMAECEA 2017) suite au transfert de la compétence GEMAPI à la CCSA.

## ➤ CHAPITRE 74 : DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

Le calendrier de mise en ligne des dotations qui figure sur le site internet de la DGCL (Direction Générale des Collectivités Locales) et prévoit la communication des dotations n'est pas encore publié à ce jour.

### □ DOTATION FORFAITAIRE (DGF) :

Pour rappel la DGF 2017 s'élevait à 2 286 483 € (- 166 000 €).

La Loi de Finances 2018 marque la fin de la baisse de la D.G.F.

L'AMF (Association des Maires de France) a mis en ligne en février un outil afin d'estimer la DGF 2018.

Le résultat obtenu est : 2 289 000 €.

	MONTANT	DIFFERENCE
2008	3 320 880	
2009	3 218 744	- 102 136
2010	3 202 669	- 16 075
2011	3 175 551	- 27 118
2012	3 174 555	- 996
2013	3 137 115	- 37 440
2014	3 015 168	- 121 947
2015	2 750 184	- 264 984
2016	2 452 595	- 297 589
2017	2 286 483	- 166 112

□ DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE COHESION SOCIALE :

La DSU 2017 s'est montée à 3 030 846 € soit + 219 000 €.

Cette dotation est maintenant supérieure à la DGF.

Nous n'avons aucune information quant au montant 2018, c'est pourquoi la prévision est identique à 2017.

Néanmoins l'Etat ayant abondé ce fonds on peut espérer une bonne nouvelle.

Il est à noter que la mensualisation depuis 2017 de cette dotation est une aide à la gestion de la trésorerie.

	MONTANT	DIFFERENCE
2008	960 217	
2009	1 152 149	+ 191 932
2010	1 308 353	+ 156 204
2011	1 467 378	+ 159 025
2012	1 576 328	+ 108 950
2013	1 832 105	+ 255 777
2014	1 965 740	+ 133 635
2015	2 404 721	+ 438 981
2016	2 811 394	+ 406 673
2017	3 030 846	+ 219 452

---

SECTION D'INVESTISSEMENT

## RECETTES

### ➤ BESOIN DE FINANCEMENT

L'article 13 de la loi du 22 janvier 2018 demande aux communes de plus de 10 000 habitants de présenter leur objectif en terme de besoin de financement.

#### EXERCICE 2017

<b>A – TOTAL RESSOURCES</b>	<b>4 667 000</b>
dont :	
• Excédent de fonct capitalisé	1 950 000
• FCTVA	1 227 000
• Amortissements	483 000
• Subventions reçues	402 000
• Emprunt réalisé	0

<b>B – TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>4 498 000</b>
dont :	
• Dépenses d'équipement	3 359 000
• Dette en capital	827 000

<b>BESOIN DE FINANCEMENT A – B</b>	<b>- 169 000</b>
------------------------------------	------------------

## ■ OBJECTIFS 2018

DEPENSES		RECETTES	
* Reports	1 798 000,00	* Reports	1 279 000,00
* Résultat de clôture	579 000,00		
		* Excédent de fonct capitalisé	1 950 000,00
* Dette en capital	890 000,00	* Virement prévisionnel	1 250 000,00
		* FCTVA 2018	500 000,00
		* Amortissements	450 000,00
		* Subventions	58 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>3 267 000,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>5 487 000,00</b>

➤ Soit un total de recettes propres d'environ 2 220 000 € après déduction de la dette en capital (890 000 €), disponibles pour financer les investissements.

Le différentiel sera équilibré par l'emprunt.

### ➤ LES RECETTES REPORTEES AU 31.12.2017

1 279 000 € (état détaillé annexé ci-après).

**ÉTAT DES RECETTES REPORTÉES  
AU 31.12.2017**

Nature	Fonction	Gestionnaire	Libellé	Euros
<u>1321</u>			<u>SUBV.D'ÉQUIPEMENT NON TRANSFÉRABLES ÉTAT</u>	
	020	2145	Subvention FSIL tiers lieu	171 000,00
	212	2150	Subvention DPV réhabilitation écoles Perret et Aragon	666 277,00
	523	2152	Subvention DSIL plateforme mobilité	15 500,00
	814	2146	Subvention TEP CV éclairage public	147 250,00
	824	2143	Subvention ADEME bornes recharge véhicules électriques	24 000,00
	94	2091	Subvention FISAC centre ville	55 000,00
	94	2151	Subvention DSIL réhabilitation des commerces	70 000,00
<u>1322</u>			<u>SUBV.D'ÉQUIPEMENT NON TRANSFÉRABLES RÉGION</u>	
	020	2147	Subvention FABLAB	29 500,00
	823	2144	Subvention jardins ouvriers Jeanne III	20 758,00
	824	2142	Subvention site Emaillerie	5 136,60
	824	2143	Subvention bornes recharge véhicules électriques	8 608,54
<u>1323</u>			<u>SUBV.D'ÉQUIPEMENT NON TRANSFÉRABLES DÉPARTEMENT</u>	
	321	2141	Subvention équipement informatique médiathèque	11 475,00
	822	2131	Subvention bordures et trottoirs	11 445,00
<u>1341</u>			<u>D.E.T.R.</u>	
	01	2033	Dotation d'équipement des territoires ruraux	42 901,58
			<b>TOTAL CHAPITRE 13</b>	<b>1 278 851,72</b>
			<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>1 278 851,72</b>

**ARRÊTÉ A LA SOMME DE : UN MILLION DEUX CENT SOIXANTE DIX HUIT MILLE HUIT CENT CINQUANTE ET UN EUROS SOIXANTE DOUZE CENTS.**

A Fourmies, le 31 décembre 2017

L'Adjoint aux Finances

Benoît WASCAT



Hotel de Ville de Fourmies

Place de Verdun - CS 50100  
59611 FOURMIÉS CEDEX

Tél. 03 27 59 69 79

Fax : 03 27 60 21 41

CEDESYS TERE  
Imprimeur

**TRESCORRIE**  
**DE FOURMIÉS**  
3, Place de Verdun  
59610 FOURMIÉS

Tel. 03 27 60 31 02

Nord Fax 03 27 60 31 02  
Région Picardie de France 58

## DEPENSES

### ➤ LE RESULTAT DE CLOTURE

Nous l'inscrivons par anticipation : 579 237,60 €

### ➤ EMPRUNTS ET DETTE

La prévision se monte à 890 000 €. Elle inclut la dette en capital, la dette de l'ex SICT récupérable auprès des anciennes communes membres ainsi que le remboursement du solde de l'avance perçue pour la numérisation du cinéma Le Sunset.

### ➤ LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT RECURRENTES

Sur l'enveloppe autofinancée nous ouvrons les crédits relatifs :

- Aux acquisitions de terrains et bâtiments
- A l'équipement des services : TRI, informatique, PEM, médiathèque, théâtre, camping, sports...
- Aux acquisitions et travaux "classiques" des services techniques (marché à bons de commande voirie, éclairage public, travaux bâtiments publics...).

➤ LES INSCRIPTIONS PLURIANNUELLES (PPI)

	Coût prévisionnel TTC	2017	<b>2018</b>	2019	2020
• Regroupement scolaire Perret Aragon	2 078 000	40 000	<b>1 000 000</b>	1 038 000	
• Création du cinéma	5 650 000	170 000	<b>300 000</b>	4 500 000	680 000
• Vélo route ruelle de l'Helpe BD Charles De Gaulle	2 280 000	50 000	<b>800 000</b>	730 000	700 000
• Futur CTM (Hub numérique)	2 658 000		<b>500 000</b>	1 200 000	958 000
• Travaux de voirie : rues du Fief, des Cattelets, Sencier	2 343 000	522 000	<b>1 270 000</b>	551 000	
• Vidéo protection	414 000	264 000	<b>150 000</b>		
• Aménagement des commerces centre ville	403 000		<b>200 000</b>	203 000	
<b>TOTAL</b>	<b>15 826 000</b>	<b>1 046 000</b>	<b>4 220 000</b>	<b>8 222 000</b>	<b>2 338 000</b>

➤ Diverses études, AMO et maîtrise d'œuvre pour les projets suivants

- Ecomusée
- Eco quartier
- PNRU

Seront inscrites pour une enveloppe d'environ 430 000 €.

➤ **LE LOTISSEMENT DE LA PLAINE A JONCS**

Conformément à l'instruction M14 ce projet fait l'objet d'une inscription budgétaire au sein d'un budget annexe.

La recette sera réajustée suite à la baisse du prix du terrain.

➤ **LES DEPENSES REPORTEES AU 31.12.2017**

1 798 000 € (état détaillé annexé ci-après).

<b>ÉTAT DES DÉPENSES REPORTÉES</b> <b>AU 31.12.2017</b>
--

Nature	Fonction	Gestionnaire	Libellé	Euros
<u>2031</u>			<u>FRAIS D'ETUDES</u>	
	020	26	Etude Programmation énergétique	33 864,00
	026	05	Etude crématorium	34 992,50
	314	05	Etude cinéma	5 340,00
	322	3167	Etude Ecomusée	9 477,48
	413	3165	Etude Piscine	41 000,00
			<b><u>TOTAL CHAPITRE 20</u></b>	<b>124 673,98</b>
<u>21578</u>			<u>AUTRE MATÉRIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE</u>	
	821	3054	Matériel de voirie	3 730,68
<u>2183</u>			<u>MATÉRIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE</u>	
	020	06	Matériel informatique	31 212,01
	020	3050	Matériel de bureau	1 860,79
<u>2188</u>			<u>AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>	
	020	3052	Matériel ateliers municipaux	11 837,94
	020	3148	Matériel divers bâtiments communaux	15 619,15
	211	3115	Matériel écoles maternelles	1 645,48
	311	1051	Matériel PEM	10 652,79
	321	12	Matériel Médiathèque	26 542,98
			<b><u>TOTAL CHAPITRE 21</u></b>	<b>103 101,82</b>



Nature	Fonction	Gestionnaire	Libellé	Euros
<u>2312</u>			<u>TERRAINS</u>	
	823	3092	Jardins familiaux Jeanne III	53 922,00
<u>2313</u>			<u>IMMOBILISATIONS EN COURS</u>	
	020	3070	Travaux divers bâtiments communaux	22 919,16
	020	3071	Travaux centre administratif	19 072,21
	026	3087	Travaux cimetières	2 115,02
	211	3077	Travaux écoles maternelles	1 818,00
	212	3171	Regroupement scolaire Aragon/Perret	40 608,00
	255	3169	Travaux école de la 2ème chance	2 967,00
	94	3162	Aménagement Dia	47 616,00
<u>2315</u>			<u>INSTALLATION. MATÉRIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES</u>	
	110	3158	Vidéo protection	157 900,98
	113	3099	Renforcement réseau incendie	3 231,38
	814	3076	Travaux d'éclairage public	336 899,16
	822	3160	Aménagement rues Là-Haut et Léo Lagrange	5 792,91
	822	3161	Aménagement rue du Fief	504 281,24
	822	3170	Vélo route voie verte	33 120,00
	824	3072	Travaux dans les églises	37 572,50
	824	3153	Aménagement espace public Paul Lafargue	223 138,29
	824	3163	Parcours santé	57 868,20
	824	3164	Bornes de recharges véhicules électriques	19 128,00
			<b><u>TOTAL CHAPITRE 23</u></b>	<b>1 569 970,05</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>				<b>1 797 745,85</b>

**ARRÊTE A LA SOMME DE :** UN MILLION SEPT CENT QUATRE VINGT DIX SEPT MILLE SEPT CENT QUARANTE CINQ EUROS QUATRE VINGT CINQ CENTS.



A Fourmies, le 31 décembre 2017  
L'Adjoint aux Finances  
Benoît WASCAT

*(Signature of Benoît Wascat)*

**TRESORERIE  
DE FOURMIES**  
3, Place de Verdun  
59610 FOURMIES

*(Signature of Benoît Wascat)*  
☎ 03 27 60 31 32  
Fax : 03 27 59 97 56